



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 2017-27

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 21 août 2017, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2017-27 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 23 août 2017.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière